



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/1994/101  
7 juillet 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Session de fond de 1994  
New York, 27 juin-29 juillet 1994  
Point 2 de l'ordre du jour

AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

Lettre datée du 29 juin 1994, adressée au Secrétaire général par  
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la  
Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exposé de la position adoptée par le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie concernant le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour le développement" (A/48/935) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 2 de l'ordre du jour intitulé "Agenda pour le développement".

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

Annexe

EXPOSÉ DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DE YOUGOSLAVIE  
SUR SA POSITION CONCERNANT L'AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

(Débat de haut niveau du Conseil économique et social,  
27-29 juin 1994)

1. Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour le développement" (A/48/935), qu'il considère comme une étape importante dans l'élaboration du programme d'action de la communauté internationale visant à résoudre le plus gros problème à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle – celui de la pauvreté et du sous-développement d'une grande partie de l'humanité et de l'écart grandissant entre les pays développés et les pays en développement, qui constitue une menace extrêmement grave à la paix et à la sécurité mondiales. Les conclusions et recommandations claires et bien formulées de l'Agenda pour le développement encore explicitées et précisées dans le processus d'examen et d'adoption permettraient d'asseoir solidement une action efficace ayant pour but de résoudre les problèmes de développement en faisant appel aux dispositifs, aux instruments et à l'action de la communauté internationale ainsi que de l'ONU, qui en est l'instance universelle et irremplaçable.

La croissance économique est à juste titre vue comme le moteur de l'ensemble du développement et elle doit être privilégiée dans la vision nouvelle du développement. Pour qu'elle soit réalisée de façon satisfaisante, il faut notamment que coexistent des politiques économiques axées sur le développement qui soient basées sur le marché ainsi qu'un climat économique international favorable en tant que composante du développement des économies nationales. La cause prépondérante des problèmes et difficultés auxquels se heurtent les pays en développement est précisément le milieu économique extérieur hostile (obstacles à l'accès aux marchés, conditions défavorables de l'échange, endettement et service de la dette, flux financiers insuffisants, restrictions à l'accès à la technologie et autres entraves au développement bien connues). Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie souscrit donc aux conclusions et recommandations de l'Agenda qui assignent au système des Nations Unies et à la coopération multilatérale en la matière un rôle accru dans l'instauration d'un climat économique international approprié.

Chacun connaît l'interdépendance qui existe au niveau mondial s'agissant de la croissance économique – une croissance satisfaisante et stable des pays développés a des effets favorables sur la croissance et le développement des pays en développement, et inversement. Partant de ce principe et des résultats encourageants obtenus au lendemain de la disparition des affrontements politiques mondiaux, l'adoption de l'Agenda doit marquer la fin de toutes les formes d'affrontement entre les pays développés et les pays en développement pour ouvrir la voie aux consultations, à la coordination, la coopération et l'assistance. Dans ces conditions, la coopération entre les pays développés et les pays en développement serait mutuellement avantageuse et nécessaire en tant qu'instrument du développement mondial dans son ensemble et, du même coup, l'action menée par le système des Nations Unies dans le domaine du développement y gagnerait considérablement en efficacité.

2. Tout en souscrivant à l'essentiel des conclusions et évaluations de l'Agenda pour le développement, en particulier à la démarche analytique et globale qui met en lumière les conditions préalables essentielles du développement – paix, économie, environnement, dimension sociale et démocratie – la République fédérative de Yougoslavie tient à indiquer quelques points qui, pour être des facteurs importants du développement, ne lui semblent pas pour autant avoir été adéquatement traités dans l'Agenda.

Dans le cadre des cinq conditions essentielles analysées de manière détaillée, qui sont les dimensions du développement, et de l'excellente présentation de leur interaction et de leur interdépendance, l'Agenda pour le développement devrait, pour être complet, contenir l'analyse d'un grave problème auquel plusieurs pays en développement doivent malheureusement faire face, celui des sanctions imposées à certains d'entre eux par le Conseil de sécurité en vue d'atteindre des objectifs vaguement définis. Il importe donc que les liens entre les sanctions et le développement aient leur place dans un tel rapport au lieu d'être simplement évoqués à propos d'une situation totalement différente sans être explicités comme il se devrait (par. 143). L'effet paralysant des sanctions sur le développement, dans le sens le plus large du terme, équivaut à bien des égards à celui des ravages de la guerre. Il semblerait donc approprié d'ajouter, outre la "catégorie des pays en proie à des conflits" indiquée au paragraphe 16 de l'Agenda, celle des "pays auxquels des sanctions ont été appliquées" dans la classification des pays en développement.

Les relations internationales sont de plus en plus marquées par le recours arbitraire à l'imposition, à la perpétuation et à la menace de sanctions. Or, c'est un fait que celles-ci risquent de devenir un outil hautement préjudiciable à l'instauration d'un nouvel ordre mondial, compte tenu des conséquences extrêmement perverses qu'elles ont, dans les pays directement visés comme dans les pays voisins ou d'autres pays, pour le développement, la paix, la démocratie, l'humanité et bien d'autres objectifs vitaux poursuivis par la communauté internationale.

En règle générale, les objectifs visés par les sanctions et les raisons officielles invoquées sont d'un caractère douteux et ils sont limités par les appréciations et les intérêts d'une poignée de pays qui font la pluie et le beau temps. On oublie trop souvent que les sanctions n'ont jamais permis d'atteindre l'objectif prétendument recherché. On oublie également que les conséquences qu'elles ont pour des régions entières produisent des effets de boomerang sur la communauté internationale, si l'on considère les ressources et les efforts énormes qu'il faut ensuite investir pour faire face aux situations ainsi créées. Les difficultés, les tensions et les menaces qui surgissent sur le plan humanitaire et social dans les pays frappés par les sanctions exigent, en règle générale, des interventions d'urgence qui, par la force des choses, se font au détriment des interventions et de l'assistance visant les situations où les problèmes de développement et la pauvreté sévissent pour des raisons historiques.

En tant que pays qui souffre de sanctions injustes maintenues sans fondement, la République fédérative de Yougoslavie peut fournir des exemples éloquents de la nature et de la portée des effets ravageurs des sanctions sur le développement. En 1993, la production industrielle ne représentait que les deux

cinquièmes de ce qu'elle était auparavant, les dépenses courantes ont diminué de moitié et les dépenses d'investissement ont représenté le cinquième de celles de la période antérieure à l'application des sanctions (1990). L'ensemble du système et le réseau des institutions de protection sociale, d'éducation et de protection de l'environnement sont menacés ou paralysés, ce qui a souvent des conséquences tragiques et les taux de mortalité, notamment chez les enfants et les personnes âgées, ont augmenté. Tous les programmes en cours de coopération scientifique et technique ont été suspendus et la circulation normale de l'information bloquée. En 1993, le revenu moyen est tombé au niveau d'il y a 25 ans et le développement global du pays a régressé de même. À ce jour, les pertes directes enregistrées dans l'économie ou d'autres secteurs sont estimées à 45 milliards de dollars, et l'on prévoit qu'elles atteindront 150 milliards de dollars dans les 10 années à venir. Les pertes subies par les pays voisins, dont beaucoup sont des pays de transit confrontés eux-mêmes à de graves problèmes de développement, atteindraient des milliards de dollars, selon les estimations. Il est de la plus haute importance qu'il soit indiqué, dans l'Agenda pour le développement, si ces situations et les conséquences des sanctions doivent être prises en compte tant dans son esprit que dans ses objectifs, et si oui, de quelle manière.

La République fédérative de Yougoslavie est convaincue que le rejet des sanctions en général et en particulier de celles qui sont imposées et maintenues de façon arbitraire ferait de l'Agenda pour le développement un reflet fidèle des conditions et des difficultés réelles du développement et permettrait par conséquent de résoudre plus efficacement les problèmes de développement dans le monde.

3. En l'absence d'une bonne coordination internationale des politiques économiques nationales et des objectifs de développement apparentés qui appellent une action à long terme, l'intégration et la coopération économiques régionales revêtent la plus grande importance, ainsi qu'il est dit au paragraphe 146 du document.

Outre qu'une telle coopération est extrêmement bénéfique pour les économies des pays qui y participent, c'est un fait que les autres conditions préalables du développement (la paix, la compréhension, la confiance, la libre circulation des personnes, etc.) se développent plus facilement lorsque l'intégration économique régionale existe et fonctionne effectivement. Le contraire est vrai lorsqu'une telle coopération et une telle intégration font défaut ou sont insuffisantes, comme c'est le cas dans la péninsule des Balkans, dont fait partie la République fédérative de Yougoslavie.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie estime que, dans le cadre des débats sur les dimensions fondamentales du développement, l'Agenda pour le développement devrait accorder plus d'attention à cette question. Outre un jugement positif, les activités des groupes économiques régionaux existants et la création de nouveaux groupes appellent un soutien plus ferme et plus direct. Dans ce contexte, il importe que la communauté internationale recherche l'assistance et le soutien au développement grâce aux groupes économiques régionaux et aux projets entrepris à

cette échelle, mais il ne faut pas que ce soit au détriment de l'assistance directe aux pays qui, pour des raisons d'ordre subjectif, n'ont pas bénéficié de cette coopération.

4. Enfin, réitérant son attachement inconditionnel au système des Nations Unies qui, en présentant et en adoptant l'Agenda pour le développement, devient plus que jamais une instance universelle de la communauté internationale, ainsi qu'au rôle irremplaçable que ce système joue au niveau international, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie se déclare convaincu que toute l'action menée par les Nations Unies pour résoudre les problèmes de développement doit gagner en transparence et en efficacité, dans le respect absolu des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de toutes les caractéristiques des vues et des activités de l'ONU énoncées au paragraphe 14 de l'Agenda.

-----